

Contexte et Objectifs



L'action de formation « **Parcours vers le métier d'Agent de Prévention et de Sécurité (Titre à Finalité Professionnelle + SSIAP 1 – Niv. 3)** », a pour objectif de permettre à un public de demandeurs d'emploi, motivé par ce secteur professionnel et répondant aux prérequis, d'acquérir par modules, les connaissances et les compétences professionnelles permettant **d'obtenir les différents diplômes et certifications TFP AGENT-E DE PREVENTION ET DE SECURITE (TFP APS) | SSIAP1 | SST | Habilitation électrique BS/BE** et les aptitudes préalables associées afin d'exercer leur futur métier d'Agent de Prévention et de Sécurité et/ou d'Agent de Sécurité Incendie dans le cadre réglementaire exigé par la loi.

Modulaire et structurée par étapes, cette action de formation propose en complément de l'acquisition des connaissances et compétences permettant l'obtention du TFP APS, une certification complémentaire sur chacun des modules professionnels : **Le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et la certification SSIAP1 (intégrant l'habilitation électrique BS/BE).**

L'action de formation vise également à :

- Développer des pratiques et des compétences techniques lors de deux périodes d'immersion en entreprise.
- Développer son employabilité dans le secteur de la sécurité.
- Être capable d'aboutir dans sa recherche d'emploi ou de s'engager de façon formelle dans un parcours réaliste d'accès à l'emploi.

Diplôme visé par la formation



Titre Professionnel Agent de Sûreté et de Sécurité Privée | A2SP | Niv. 4 - [Lien vers France compétences et le référentiel de certification](#)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 - [Lien vers France compétences et le référentiel de certification](#)

Spécialité de formation : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

Nombre de stagiaires par session



Maximum | **12 Stagiaires** par session
12 places sur l'année

Public



Demandeurs d'emploi de plus de 18 ans ayant validé un projet professionnel dans le domaine de sécurité.

Pré – requis d'accès à la formation

- ✓ La maîtrise de la langue française est indispensable, à l'oral et à l'écrit. Compréhension du langage nécessaire à l'exercice de l'activité, capacité à effectuer un compte rendu par oral et par écrit (niveau B1 du CECRL) | Prérequis validés lors d'un test de positionnement de maîtrise de la langue française et d'un entretien oral.
- ✓ Maîtrise des règles de base de calcul, du raisonnement mathématique et de la logique | Prérequis validés lors d'un test de maîtrise des 4 opérations de base en mathématiques et d'un test de logique.
- ✓ Être en capacité d'obtenir ou de présenter une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS (demande faite par IESC Formation à l'issue des tests).
- ✓ Le stagiaire se devra de Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 2003239 (Titre IV / Article 945 / 1° à 7°) dont notamment le fait ne pas avoir commis d'actes répréhensibles et incompatibles avec la profession empêchant l'obtention du numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS | Prérequis validé par la remise d'un extrait du casier judiciaire vierge et de l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS.
- ✓ Justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical de moins de 3 mois précisant que le candidat ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique | Prérequis validé par la remise d'un certificat médical de moins de 3 mois.
- ✓ Pour les personnes de plus de 45 ans, il est recommandé d'avoir satisfait à un bilan cardiaque | Prérequis validé par la remise d'un certificat médical et d'un bilan cardiaque de moins de 3 mois.
- ✓ Avoir plus de 18 ans | Prérequis validé par la remise d'une photocopie de la carte d'identité.

Modalités et délai d'accès à la formation



Test de positionnement de maîtrise de la langue française et entretien oral : Compréhension du langage, capacité à effectuer un compte rendu par oral et par écrit - Niveau B1 du CECRL
Test de maîtrise des 4 opérations de base en mathématiques et de logique.
Entretien individuel de motivation et de positionnement.

Délai d'accès : 6 semaines

Modalités de l'action et type de formation

- ✓ Formation en présentiel
- ✓ Type d'action : action de formation

Durée de la formation

Parcours TP A2SP | 510h

Soit 370 heures en centre et 140 heures en stage d'immersion en entreprise.

Il est possible de bénéficier d'une adaptation de parcours si :

- Le candidat est titulaire du SST, en cours de validité,
- Le candidat est détenteur d'un avis de formation initiale ou attestation de formation de recyclage du BS-BE manoeuvre,
- Le candidat est détenteur du diplôme SSIAP 1, en cours de validité, et si nécessaire, des attestations de recyclage ou de remise à niveau.

Contenu de la formation

Module : ACCUEIL ET CONTRACTUALISATION (7h)

Module : SECOURISME SAUVETEUR(EUSE) SECOURISTE DU TRAVAIL ET GESTES ÉLÉMENTAIRES DE PREMIERS SECOURS (module dispensé par IESC Formation) (14h)

Module : FORMATION TFP APS – AGENT(E) de PREVENTION ET DE SECURITE (module dispensé par IESC Formation) (175h)

Le programme du TFP APS est construit conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et l'arrêté du 5 janvier 2023 portant modification des dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité

Module : FORMATION SSIAP1 – Agent-e de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes 1er degré (module dispensé par IESC Formation) (77h)

Le programme SSIAP1 est construit conformément l'arrêté ministériel du 02 mai 2005 modifié.

Module : HABILITATION BS/BE MANOEUVRE (module dispensé par IESC Formation) (14h)

Le programme respecte les prescriptions de sécurité UTE C 18 510 et UTE C 18 530

Méthodes et modalités pédagogiques :

- ✓ Alternance d'apports théoriques et pratiques sur plateau technique et PC sécurité.
- ✓ Démonstration en temps réel des gestes professionnels, puis démonstration commentée par le formateur technique qualifié dans le métier.
- ✓ Phase d'apprentissage collective puis mise en situation individuelle de chaque stagiaire.
- ✓ Jeux de rôle et mise en situation filmée permettant le « feedback » du groupe et du formateur.
- ✓ Accompagnement personnel et individualisé tout au long de la formation.
- ✓ Enrichissement et capitalisation des connaissances et des compétences acquises dans LORFOLIO GRAND EST.
- ✓ Mise à disposition des supports pédagogiques.

Dates de la formation et lieu



TFP APS : du 02/06/23 au 27/09/23



ASSOCIATION G7 / IESC FORMATION :
2A, Avenue Auguste Wicky | 68100 MULHOUSE

ASSOCIATION G7 / EURHODE BUSINESS :
175 Rte de Colmar, 68040 Ingersheim

Horaires : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Module : PRÉPARATION A L'INTÉGRATION EN STAGE / TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI / ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI / CAPITALISATION DES COMPÉTENCES DANS LORFOLIO GRAND EST (18h)

Module : PERIODE D'APPLICATION EN ENTREPRISE -
Mise en pratique des apprentissages du parcours TFP APS (70h)

Module : PERIODE D'APPLICATION EN ENTREPRISE -
Mise en pratique des apprentissages du parcours SSIAP1 (70h)

Module : REMISE A NIVEAU ET/OU APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL, THEORIQUE ET/OU PRATIQUE - Maitrise des connaissances liées au secteur de la sécurité (44h)

Module : ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE / CONCRETISATION DU PROJET PROFESSIONNEL (Tout au long du parcours)

Module : VALIDATION FINALE / EXAMEN TFP APS (7h)

Module : EXAMEN Titre Niv. V AGENT(E) DE PREVENTION ET DE SECURITE (Complémentaire au parcours TFP APS)

Module : VALIDATION FINALE / EXAMEN SSIAP 1 (7h)

Module : BILAN DE FORMATION | POSITIONNEMENT FINAL | FORMALISATION DU POSTACTION (7h)

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- ✓ La mesure des acquisitions se fait en continu, sur la base de QCU et QCM à l'aide de l'outil QUIZZBOX (système de vote interactif). Évaluation continue par module et tout au long du parcours et évaluation en cours de formation.
- ✓ La mesure des acquisitions se fait en continu, sur la base de QCU et QCM à l'aide de PC connectés à la plateforme d'évaluation de l'ADEF (système de vote interactif) et d'exercices pratiques en situation professionnelle.
- ✓ Feuilles de présence | Formulaire d'évaluation de la formation | Certificat de réalisation de l'action de formation

Ressources techniques et pédagogiques

- ✓ Accueil des apprenants dans une salle dédiée. Documents supports de formation projetés.
- ✓ Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.
- ✓ Livret de suivi de la formation | Accès à la plateforme DIGIFORMA | PC portables | Accès internet fibre | Système informatisé de vote interactif QUIZZBOX
- ✓ MATÉRIELS SPÉCIFIQUES POUR LES FORMATIONS DE SECOURS AUX PERSONNES : Un mannequin nourrisson, un mannequin enfant, un mannequin adulte, divers outils de simulation...
- ✓ MATÉRIELS SPÉCIFIQUES POUR LES FORMATIONS EN SECOURS INCENDIE : SSI, détecteurs d'incendie, extincteurs...
- ✓ PC SÉCURITÉ DEDIE A LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ validé et habilité.

Modalités de certification

Titre à Finalité Professionnel APS inscrit au RNCP sous le code RNCP36648
L'obtention du certificat de « Sauveteur-euse Secouriste du travail » est requis pour l'évaluation finale et l'obtention du TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNEL AGENT(E) DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (NIV. 3).

VALIDATION SST : Aptitude formulée par le formateur à l'issue du module | Évaluation sous forme de cas concrets, validée par un moniteur recyclé et agréé de la CARSAT | Avoir réalisé correctement les gestes de secours. Remise d'une carte Sauveteur Secouriste du Travail (délivrée par IESC Formation sous couvert de la CARSAT).

VALIDATION DU TFP APS : Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 aux épreuves écrites, s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique et s'il justifie d'une formation valide en matière de secourisme (Obtention de l'UV1 SST). Il sera alors titulaire du TFP APS Agent de prévention et de sécurité (Titre homologué par le ministère de l'Intérieur et délivré par le C.P.N.E.F.P.). Session de validation organisée conformément au référentiel officiel de certification du TFP APS | Formulation des résultats à l'issue de la session de validation | Délivrance d'une attestation de réussite et diplôme de certification (C.P.N.E.F.P - ADEF)

Certification Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 inscrite au RS sous le code RS5641
L'obtention du certificat de « Sauveteur-euse Secouriste du travail » est requis pour l'évaluation finale et l'obtention du diplôme SSIAP1. Pour sa part, l'habilitation électrique BS/BE est un requis dans le cadre de l'obtention de la certification SSIAP1 et l'exercice du métier.

VALIDATION SST : Aptitude formulée par le formateur à l'issue du module | Évaluation sous forme de cas concrets, validée par un moniteur recyclé et agréé de la CARSAT | Avoir réalisé correctement les gestes de secours. Remise d'une carte Sauveteur Secouriste du Travail (délivrée par IESC Formation sous couvert de la CARSAT).

VALIDATION Habilitation électrique BS/BE : Aptitude formulée par le formateur à l'issue du module | Contrôle des connaissances QCM 20 questions | Fiche individuelle d'appréciation de la formation.

VALIDATION SSIAP1 : L'examen SSIAP1 se déroulera sur 2 épreuves : Une épreuve écrite QCM | Une épreuve pratique (ronde avec anomalies et découverte d'un sinistre), questions complémentaires au jury, rédaction d'une main courante relatant les événements. Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique | Délivrance d'un diplôme de qualification SSIAP1 pour les candidats certifiés par IESC Formation.

Accessibilité PSH :

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours. Pour toute demande particulière, merci de contacter notre référente Handicap, Mme Catherine BALDENWECK, à l'adresse suivante : catherine.baldenweck@associationg7.fr ou par téléphone au 03 89 06 21 22.

Intervenants(es) :

Formateurs professionnels issus du domaine professionnel disposant d'une connaissance approfondie du domaine de la sécurité, d'une expérience professionnelle en matière de sécurité et de solides compétences pédagogiques. Formateurs-trices référents(es) en capacité d'assurer l'accompagnement individualisé des participants tout au long de la formation (accompagnement, recherche de stage, TRE, accompagnement vers l'emploi...)

Indicateurs de résultats :

Taux de réussite 2021/2022 :

TFP APS | **82,69%**
SSIAP1 | **80,95%**

Taux d'insertion : **85,3% à 3 mois**

Taux de satisfaction : **99%**

Débouchés et suite de parcours :



A l'issue de la formation, les stagiaires titulaires des certifications visées et de l'aptitude professionnelle, seront capable de mettre en œuvre les mesures indispensables pour prévenir à la fois les risques liés à la malveillance et/ou à l'incendie.

Secteurs d'activités Agent-e de Prévention et de Sécurité :

L'agent de prévention et de sécurité exerce ses missions au sein de sociétés de sécurité privée (entreprises prestataires répondant à des besoins chez des donneurs d'ordre), d'entreprises (emploi direct dans des services internes de sécurité), dans les structures d'hébergement ou de soins, ... en contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). La taille des entreprises varie selon le secteur (événementiel, transport et logistique, industrie, tertiaire, grande distribution, commerce, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs, ...) et d'équipement (télésurveillance, ...). Elle s'exerce en H24, 7/7, les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. L'activité peut s'effectuer en poste de sécurité et/ou en mobilité. Le port d'une tenue professionnelle est obligatoire sauf exception, et un dispositif d'alarme ou de protection du travailleur isolé (DATI / PTI, ...) peut être requis.

Il travaille généralement sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique direct (responsable d'exploitation, chef de secteur...) ou délégué (chef d'équipe, chef de poste...). Il devra parfois, dans le respect de la loi et des consignes, faire face à des situations conflictuelles ou à risque, et réagir de façon appropriée pour mener sa mission à bien.

Type d'emplois accessibles :

- Agent de prévention et de sécurité,
- Agent de surveillance et de gardiennage,
- Agent de sécurité privée.
- Agent rondier en sécurité privée
- Agent d'intervention mobile en sécurité privée
- Agent de sécurité pré-vol
- Agent de sécurité arrière-caisse

Secteurs d'activités Agent-e de Sécurité Incendie :

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

Les activités industrielles : usines, entrepôts, zones d'activité, etc...

Les activités tertiaires et commerciales : administration publique, banques, bureaux, hôpitaux, hôtels, parkings, grands rassemblements, magasins, centres commerciaux, etc...

Les sites sensibles : sites industriels à risque (SEVESO), sites confidentiels (nucléaires, défense...), sites à haute fréquentation (ex : espaces de loisirs, manifestations culturelles), sites classés de type ERP et IGH, sites stratégiques (SAIV), sites portuaires, sites hospitaliers, etc...

Type d'emplois accessibles :

- Agent de sécurité incendie

Suite de parcours :

Poursuite possible dans la filière sécurité privée en passant les diplômes TP A2SP de Niveau.4.



ASSOCIATION G7
 2A avenue Auguste Wicky | 68100 MULHOUSE
 Tél. : 03 89 06 21 22 | Fax : 03 89 06 50 66
Nathalie PETITDEMANGE
 nathalie.petitdemange@associationg7.fr

**Organisation de deux Informations Collectives
 par mois – Dates nous consulter**